

Contacts

CEN – Pôle Espèces Envahissantes

Patrick BARRIERE

44 16 86 - coordpee@cen.nc

Laure-Line LAFILLE

44 14 23 - assistantpee@cen.nc

Mercredi 21 avril 2021

De nouveaux posters et guides pratiques pour lutter contre les espèces exotiques envahissantes



La diffusion de ces documents destinés à tous les Calédoniens et aux experts s'inscrivent dans le cadre de la [stratégie](#) « pays » de lutte contre les espèces exotiques envahissantes :

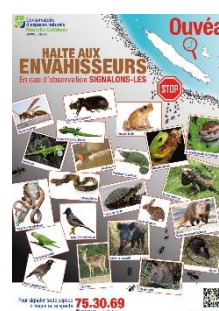
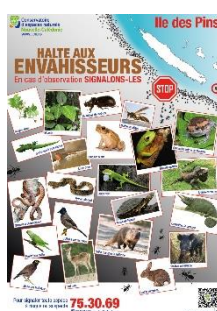
- **7 posters illustrés** et **7 guides pratiques** spécifiques aux **7 îles principales** de la Nouvelle-Calédonie sont diffusés à l'intention de **tous les calédoniens** pour détecter et signaler les espèces exotiques représentant une menace pour le territoire.
- 1 guide pour **l'ensemble des 7 îles principales** du territoire est également disponible pour les « experts ».

Malgré un dispositif de biosécurité extérieure opérationnel, plusieurs détections d'espèces alors absentes du territoire ont été réalisées au cours des 10 dernières années (Crapaud buffle en 2009, Petite mangouste indienne en 2010, Rainette de White en 2012, Python réticulé en 2018, Grenouille peinte de Malaisie, Rainette gracile et Scarabée rhinocéros en 2019). Compte tenu des risques que représente l'introduction de nouvelles espèces exotiques dans les milieux naturels calédoniens et des difficultés à les détecter au plus vite pour les éliminer avant qu'elles ne se propagent, les documents permettent de **renforcer la vigilance de tous les Calédoniens** sur une sélection d'espèces exotiques à risque pour l'environnement, **sur chaque île principale du territoire** : Grande Terre, Bélep, Ouvéa, Lifou, Tiga, Maré et Île des Pins.

POSTERS

7 posters illustrés spécifiques à **chaque île** présentent :

- Une liste d'espèces exotiques représentant une menace avérée (de **17 espèces** pour la Grande Terre à **25 espèces** pour Tiga) ;
- un lien hypertexte et un QRcode permettant d'accéder facilement au guide correspondant.



[Cliquer sur le poster de votre choix](#)



Ces posters, au format 35x50 cm, ont été imprimés en **3 340 exemplaires** destinés notamment aux établissements scolaires, associations, partenaires, collectivités et pour affichage dans les lieux stratégiques (ports, aéroports, aérodromes, marinas, entrées-sorties de la biosécurité inter-îles ...).

GUIDES

Chaque guide grand public comprend une courte introduction, une liste d'espèces exotiques à risque spécifique à chaque île, des fiches d'identification pour chaque espèce listée et un lien d'accès direct aux fiches de signalement en ligne, à télécharger, compléter et renvoyer à la cellule de veille du CEN en cas d'observation de l'une de ces espèces ou de toute espèce suspecte.



Extraits du guide spécifique à la Grande Terre

Dans le **guide « experts »**, **49 espèces** sont listées au total, parmi lesquelles 37 sont à surveiller et signaler pour « Réaction rapide » et 20 pour compléter les informations de présence et d'abondance.

Les **fiches d'identification** présentent notamment les illustrations et les critères morphologiques pour identifier ces espèces exotiques, leur répartition en 2020 sur le territoire, et l'île ou les îles où elles sont à surveiller et signaler. Pour les amphibiens et les oiseaux, leurs vocalisations permettent également de les identifier sans même les voir.



Télécharger le guide pour activer les vocalisations.

Exemple de fiche pour le Crapaud buffle incluant ses vocalisations

Chaque Calédonien est invité à **télécharger le poster et le guide** correspondant à l'île de son choix via la page d'accès sur le [site du CEN](#).



COMMENT EFFECTUER UN SIGNALEMENT

Pour signaler toute espèce à risque, identifiée ou simplement suspecte, contacter la Cellule de veille au **75 30 69**, via la page Facebook du CEN ([@CEN.NouvelleCalédonie](#)) ou via une interface spécifique sur notre site : <https://www.cen.nc/web/cen/signaler>.

CONTRIBUTIONS A L'EDITION DE CES DOCUMENTS

L'ensemble de ces nouveaux documents est le fruit d'un travail collégial, notamment au cours de 5 ateliers de travail, et avec la contribution de **13 agents** des **collectivités** et **14 experts** des structures de recherche locales ou indépendants. A partir d'une **liste initiale de 300 espèces exotiques**, des listes restreintes d'espèces prioritaires ont été éditées pour chacune des 7 îles principales du territoire, en tenant compte notamment de critères objectifs : présence-absence sur le territoire ; risque d'introduction et/ou de dispersion ; capacité d'invasion et niveau d'impact dans les espaces naturels.

QUELQUES ILLUSTRATIONS ET DOCUMENTS UTILES pour article : [cliquer ici](#)

- Illustration de la page d'accès aux posters et guides grand public
- Illustration de la première page et quelques pages intérieures du guide Grande-Terre
- Illustration de 7 posters
- Illustration de la fiche d'identification du Crapaud buffle et d'une vocalisation

L'essentiel sur le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Calédonie (CEN)

Statut et gouvernance

Le CEN est un groupement d'intérêt public institué en février 2011 et dédié à la protection des milieux naturels néo-calédoniens.

Il réunit des partenaires publics (l'Etat, l'Office Français de la Biodiversité, la Nouvelle-Calédonie, le Sénat coutumier et les trois provinces) et des associations (WWF-France, Conservation International, l'Association des maires de Nouvelle-Calédonie, l'Association française des maires de Nouvelle-Calédonie, l'Association Ensemble pour la planète), tous représentés au sein son conseil d'administration. L'actuelle présidente du CEN est Madame Nadia HEO. Nathalie BAILLON en est la directrice et coordonne l'activité des 16 salariés.

Les travaux du CEN sont épaulés par un Conseil Scientifique composés de l'IAC, l'IRD, l'IFREMER, L'UNC et le Haut-Commissariat. Son actuel président est Gildas GATEBLE (IAC).



Missions

Le CEN est un outil collaboratif au service des politiques publiques définies en matière d'environnement par les collectivités de Nouvelle-Calédonie et l'Etat, qui le financent majoritairement. Il a pour mission d'étudier, de comprendre, de conserver, de protéger, de restaurer, de valoriser et de faire connaître les espaces naturels terrestres et marins de la Nouvelle-Calédonie, afin d'en assurer une gestion intégrée et durable.

Pour remplir ses missions, le CEN est organisé en trois pôles thématiques :

- Le pôle Forêt Sèche (PFS) qui coordonne et met en œuvre un programme d'actions dédié à la préservation des forêts sèches sur un réseau de sites prioritaires.
- Le pôle Patrimoine Marin (PPM) qui coordonne la gestion du bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, l'animation de l'IFRECOR-NC et du plan d'action Dugong.
- Le pôle Espèces Envahissantes (PEE) qui coordonne et met en œuvre la stratégie de lutte contre les espèces exotiques envahissantes.

Un pôle dédié aux « Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) »

Le PEE assure la coordination et la mise en œuvre d'une stratégie et d'un programme de lutte, à l'échelle pays, contre les EEE, animales et végétales, qui s'articule autour de 4 objectifs généraux :

- **Prévenir et lutter activement**, par la mise en œuvre et l'animation d'une Cellule de Veille – Détection Précoce – Réaction Rapide ; le développement d'outils de suivi et de lutte ; la centralisation et le partage des expériences...
- **Sensibiliser, communiquer et former**, au bénéfice du Grand Public, des scolaires et des partenaires...
- **Coordonner et animer** la mise en œuvre de la stratégie de lutte, l'élaboration de plans d'actions opérationnels ; et assurer les échanges avec les partenaires extérieurs en tant que « point focal » pour la Nouvelle-Calédonie.
- **Apporter une expertise** sur des projets locaux, nationaux et internationaux.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

Pôle Espèces Envahissantes

Patrick BARRIERE – 44 16 86

coordpee@cen.nc

Laure-Line LAFILLE – 44 14 23

assistantpee@cen.nc

Communication

Karla BUSSONE - 47 77 04

communication@cen.nc

www.cen.nc |  [CEN.NouvelleCalédonie](https://www.facebook.com/CEN.NouvelleCalédonie)

 [CEN NC](https://www.youtube.com/CEN_NC)